

moiselle Jeanne-Nicole Badouillier, sa femme, » fit ses études à Besançon, et devint en 1786 avocat dans cette ville. Il exerça ensuite à Lons-le-Saulnier. Elu, au début de la Révolution, membre de l'administration départementale du Jura, il s'insurgea contre la Convention, et tenta (1793) avec ses collègues d'organiser la résistance contre cette assemblée. Appelé à la barre pour rendre compte de sa conduite, il échappa à grand-peine aux poursuites dont il était menacé. Le 23 germinal an V, Janod fut élu député du Jura au Conseil des Cinq-Cents, par 155 voix (183 votants). Il s'y fit peu remarquer, obtint sa réélection au même Conseil, le 25 germinal an VII, par le même département, et, après le 18 brumaire, fut désigné (4 nivôse an VIII) par le Sénat conservateur pour représenter le Jura au nouveau Corps législatif. Son mandat lui ayant été confirmé le 2 mai 1809, Janod siégea jusqu'à la Restauration. Il était entré dans la magistrature impériale en 1804, comme juge au tribunal de première instance de la Seine, et avait été créé chevalier de l'Empire le 3 juillet 1813. Le 15 octobre 1815, il fut promu vice-président du même tribunal, et, en 1829, conseiller à la cour royale de Paris, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort (1836).

JANSON (PIERRE), député en 1789, né à Gien (Loiret) le 7 novembre 1741, mort à Gien le 28 février 1803, était avocat à Gien, à la Révolution. Elu, le 20 mars 1789, par le bailliage de Gien, député du tiers aux Etats-Généraux, il vota avec la majorité de l'Assemblée constituante, et termina sa carrière comme président du tribunal de Gien.

JANVIER (EUGÈNE), député de 1834 à 1848, représentant en 1849, né à Laval (Mayenne) le 14 avril 1800, mort à Paris le 22 mars 1852, étudia le droit, s'inscrivit au barreau de Paris et devint, sous Louis-Philippe, le familier et le confident de M. Duchatel. Le 21 juin 1834, M. Janvier fut élu député par le 1^{er} collège du Tarn-et-Garonne (Montauban), avec 167 voix (313 votants, 369 inscrits), contre 144 à M. Debia. Il appartint à la majorité conservatrice, déclara (août 1835) que la loi sur la presse proposée après l'attentat de Fieschi, « était la plus oppressive qui ait été votée contre l'esprit humain, » se prononça pour les lois de septembre 1835, et obtint sa réélection, le 4 novembre 1837, avec 214 voix (344 votants, 412 inscrits), puis, le 2 mars 1839, avec 192 voix (323 votants). Nommé conseiller d'Etat, il dut solliciter la confirmation de son mandat législatif; elle lui fut accordée, le 29 décembre 1841, par 229 voix (395 votants), contre 151 à M. Mariette-Auriol. Partisan zélé de la politique de Guizot, M. Eugène Janvier, réélu encore, le 9 juillet 1842, par 221 voix (265 votants, 443 inscrits), puis, le 1^{er} août 1846, par 224 voix (406 votants, 454 inscrits), contre 175 à M. Bouis, repoussa toutes les motions émanées de l'opposition, se déclara contre la réforme électorale, et vota pour l'indemnité Pritchard. Rentré dans la vie privée à la révolution de 1848, il fut élu à l'Assemblée législative, par les électeurs monarchistes du Tarn-et-Garonne, représentant de ce département, le 1^{er} sur 5, avec 23,303 voix (51,955 votants, 75,233 inscrits); M. E. Janvier siégea à droite, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc., et mourut en 1852.

JANVIER DE LA MOTTE (ELIE, COMTE),

député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Laval (Mayenne) le 2 février 1798, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 16 mai 1869, d'une famille de magistrats, fait comte romain par Pie IX le 14 mars 1851, et autorisé par jugement du tribunal de Laval le 26 janvier 1850 à joindre le nom de « de la Motte » à son nom patronymique, conformément à l'ancien usage de sa famille, suivit la carrière judiciaire et occupa, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, un siège de conseiller à la cour royale d'Angers. Admis à la retraite avec le titre de conseiller honoraire, il fut le candidat du gouvernement présidentiel aux élections du Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de Tarn-et-Garonne, le 29 février 1852, et devint député de ce collège par 18,874 voix (20,393 votants, 40,425 inscrits), contre 1,005 voix à M. Belmontet. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, vota avec la majorité dynastique et fut, toujours comme candidat officiel, successivement réélu : le 22 juin 1857, avec 20,868 voix (24,536 votants, 39,778 inscrits), contre 3,612 à M. Léonce Rigail de Lastours, et, le 1^{er} juin 1863, avec 20,951 voix (29,286 votants, 39,753 inscrits), contre 8,184 à M. Vaisse-Cibiel. Il mourut à Angers (mai 1869).

JANVIER DE LA MOTTE (EUGÈNE), député de 1876 à 1884, né à Angers (Maine-et-Loire) le 27 mars 1823, mort à Paris le 26 février 1884, fils du précédent, étudia le droit et entra dès 1850 dans l'administration comme sous-préfet de Saint-Etienne, alors chef-lieu d'arrondissement. Promu préfet de la Lozère en 1853, il passa en 1856 à la préfecture de l'Eure, où il acquit, par ses procédés administratifs, une célébrité presque légendaire. D'une rondeur familière qui n'avait d'égale que son excessive prodigalité, il exerça sur une grande partie de la population une influence d'autant plus considérable qu'il paraissait moins s'en soucier. Les pompiers de l'Eure lui durent leur organisation en même temps que cette révélation, au cours d'un banquet : « L'empereur est le père des pompiers, de tous les pompiers ! » Il les réunit aussi dans de fréquentes agapes où furent toujours bruyamment portées les santés impériales et préfectorales et où son esprit d'à-propos, sa mémoire des noms le servaient admirablement. Signalé par son zèle en matière électorale, il distribuait les subventions sans compter, donnait des fêtes, faisait largesse des ressources du département : en 1867, on constatait à la préfecture de l'Eure un passif de 700,000 francs, créé en moins de sept ans. En dépit de sa popularité, cette liquidation ne laissa pas que de compromettre assez gravement sa situation. Ce ne fut pourtant que l'année suivante, à la suite d'une altercation dans une maison tierce avec un avoué, membre du conseil général, M. Alaboissette, altercation qu'il termina par un soufflet, que le préfet de l'Eure fut mis en disponibilité, après avoir été condamné à 3,000 francs d'amende envers l'insulté. Elu (1868) conseiller général de l'Eure, il annonça, en 1869, l'intention de poser, dans son département, sa candidature au Corps législatif; le gouvernement en prit ombrage, et M. Forcade de la Roquette, alors ministre de l'Intérieur, lui fit offrir la préfecture du Gard, qu'il accepta. Quelques mois après, il l'échangea contre celle du Morbihan. Le ministère du 3 Janvier 1870 l'ayant remis en disponibilité (1^{er} février), il revint à Paris et fut, avec son ami le duc d'Albuféra, un des membres les plus actifs du comité plébiscitaire

de la capitale. Pendant la guerre, M. Janvier de la Motte se retira en Suisse. Cependant le nouveau gouvernement s'occupait assez activement de sa personne et de ses actes comme administrateur du département de l'Eure, et M. Thiers fit bientôt lancer contre lui un mandat d'arrêt, sous l'inculpation de faux en écritures publiques, de détournement de fonds et de concussion. Arrêté à Genève en 1871, il fut extradé et conduit par les autorités françaises à la prison de Rouen; le 1^{er} janvier 1872, il comparut devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure. Le témoignage de M. Pouyer-Quertier, alors ministre des Finances, cité comme témoin à décharge, et qui déclara légitime le système des « virements de fonds », fit acquitter l'accusé; mais les théories de M. Pouyer-Quertier provoquèrent à l'Assemblée nationale et au conseil général de l'Eure de telles protestations que le ministre des Finances dut résigner son portefeuille. La cour des Comptes, juge en dernier ressort des actes de comptabilité des agents du gouvernement, condamna, par arrêt des 18 et 20 février 1873, M. Janvier de la Motte à restituer à l'Etat la somme de 110,832 francs dont il n'avait pu justifier l'emploi.

En 1874, M. Janvier fonda à Angers un journal bonapartiste; puis, ayant repris dans l'Eure la direction de son parti resté fidèle, il se présenta, sous les auspices du « Comité national conservateur », aux élections législatives du 20 février 1876: il fut élu député de l'arrondissement de Bernay, par 9,939 voix (15,994 votants, 20,081 inscrits). Dans sa profession de foi, il rappelait les bienfaits de son administration, et déclarait se rallier au septennat, tout en réservant ses préférences impérialistes. Il siégea au groupe de l'Appel au peuple, vota avec la droite de la Chambre, et, après l'acte du 16 mai 1877, s'abstint lors du vote de défiance infligé au cabinet de Broglie. Il se représenta, le 14 octobre, dans la même circonscription et fut réélu par 9,773 voix (15,973 votants, 19,927 inscrits), contre 5,171 à M. Loisel et 767 à M. Simon. En même temps il avait soutenu, mais avec moins de succès, dans la 2^e circonscription d'Evreux, la candidature de son second fils, M. Ambroise Janvier de la Motte, qui échoua avec 4,039 voix. Il suivit la même ligne politique que précédemment, opina, avec les conservateurs impérialistes, contre le ministère Dufaure, contre les divers cabinets de gauche qui se succédèrent au pouvoir, contre l'amnistie, etc., fut réélu, le 21 août 1881, par 10,240 voix (15,433 votants sur 19,160 inscrits), contre 5,035 à M. Albert Parisot, interpella le gouvernement (11 avril 1886) sur ses intentions en Tunisie, se prononça contre les actes des ministères Gambetta et Ferry, et continua de défrayer la chronique parlementaire par l'imprévu et l'insouciance de ses allures. Il mourut au cours de la session. Membre du conseil général de l'Eure, il était, depuis le 26 décembre 1862, officier de la Légion d'honneur.

JANVIER DE LA MOTTE (LOUIS-EUGÈNE), député de 1876 à 1881, né à Verdun (Meuse) le 23 août 1849, fils aîné du précédent, débuta de très bonne heure dans la vie publique. Conseiller général de Maine-et-Loire dès l'âge de 25 ans, pour le canton de Châteauneuf-sur-Sarthe (1874), et maire de Juvardeil (Maine-et-Loire), il commença par faire une vive opposition au gouvernement de la République, et se présenta aux élections législatives de 1876

comme candidat bonapartiste à la Chambre des députés; il fut élu, le 5 mars, au scrutin de ballottage, député de Segré, par 7,315 voix (13,326 votants, 16,435 inscrits), contre 5,911 à M. de Terves, légitimiste. Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, vota avec la droite pour le gouvernement du Seize-Mai, tout en se prononçant contre la royauté du droit divin, et obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 10,583 voix (13,013 votants, 17,116 inscrits), contre 1,828 voix à M. Robert. Après la mort du prince impérial, M. Janvier de la Motte fils montra une tendance marquée à se rapprocher de la gauche opportuniste. En février 1879, il fut l'un des deux membres de la droite de la Chambre qui votèrent pour le projet de loi d'amnistie partielle présenté par le gouvernement, et le seul conservateur qui vota, le 13 mars suivant, pour les poursuites contre les ministres des cabinets des 16 mai et 23 novembre 1877. En juillet, son évolution fut définitive: M. Janvier de la Motte fils rompit avec les impérialistes et s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine. La discussion des lois Ferry qu'il soutint de son vote et de sa parole, lui fournit l'occasion d'expliquer à la tribune son changement de ligne politique, et ses opinions furent dès lors conformes à celles de la majorité républicaine. Aux élections du 21 août 1881, M. Janvier de la Motte fils échoua, comme candidat républicain, avec 6,421 voix contre 7,688 à l'élu, M. de Terves. Il fut dédommagé de cet échec, le 23 janvier 1882, par une place de percepteur de 1^{re} classe à Paris.

JANZÉ (CHARLES-ALFRED, BARON DE), député au Corps législatif de 1863 à 1869, représentant en 1871, député de 1878 à 1881 et de 1882 à 1885, né à Paris le 15 août 1822, s'occupa d'agronomie et d'économie politique, devint conseiller général des Côtes-du-Nord (1-64) pour le canton de Loudéac, et entra au parlement en 1863. Candidat du gouvernement impérial aux élections du 1^{er} juin pour le Corps législatif, dans la 5^e circonscription des Côtes-du-Nord, il fut élu par 12,847 voix (23,575 votants, 30,136 inscrits), contre 10,655 voix à M. de Cuverville. Il siégea dans la majorité, mais fit preuve d'originalité et d'indépendance dans l'étude de certaines questions techniques, qui lui valurent une solide réputation d'orateur d'affaires. Les attaques très vives qu'il lança à la tribune, pendant la session de 1865, contre les compagnies de chemins de fer, eurent beaucoup de retentissement, ainsi que le livre paru sous ses auspices, et qui renouvelait ces attaques en les développant: les *Accidents de chemins de fer*. En mars 1869, il proposa des amendements, l'un, favorable à la liberté des débats législatifs, repoussé par 150 voix contre 16; un autre, adoucissant la pénalité dans le cas d'affichage de la candidature avant le dépôt du serment; un troisième, diminuant la peine édictée contre toute personne convaincue d'avoir discuté la Constitution: la majorité opposa à ces deux derniers la question préalable. Sa coopération à l'amendement « des 45 », qui tendait à transformer l'empire autoritaire en empire libéral, le priva du patronage de l'administration qui lui préféra, aux élections générales du 24 mai 1869, M. Carré-Kérizouët. M. de Janzé échoua avec 6,417 voix contre 15,016 à M. Carré-Kérizouët, élu, et 3,537 à M. Henry de Villeneuve. Il ne rentra dans la vie politique qu'après les événements de 1870. L'option du général Trochu pour le Morbihan lui permit de briguer sa succession comme re-

présentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, le 2 juillet 1871; il fut élu par 65,405 voix (68,944 votants, 166,478 inscrits). Sa profession de foi était « conservatrice libérale » et contenait une adhésion à la politique de M. Thiers. M. de Janzé prit place au centre gauche, accepta la République et vota : pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le pouvoir constituant, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Dans l'Assemblée nationale, de même qu'au Corps législatif, M. de Janzé se signala comme l'adversaire déterminé des grandes compagnies; il déposa une proposition relative au rachat par l'Etat de l'ensemble des concessions de la compagnie de l'Est; lors de la discussion sur l'état de siège (décembre 1875), il fit adopter un amendement qui enlevait à l'administration le droit d'interdire la vente des journaux sur la voie publique. Il ne se représenta pas aux élections du 20 février 1876, après avoir échoué à celles du Sénat, le 30 janvier précédent, dans les Côtes-du-Nord, avec 146 voix (483 votants). Le 14 octobre 1877, désigné par le parti républicain comme candidat dans l'arrondissement de Loudéac, il n'y obtint que 7,969 voix contre 10,885 à l'élu conservateur, M. Veillet; mais l'élection de ce dernier ayant été invalidée par la majorité, M. de Janzé se représenta, le 3 mars 1878, et fut élu, cette fois, par 9,673 voix (18,384 votants, 23,512 inscrits), contre 8,615 voix au député sortant. Il reprit sa place dans la majorité, vota constamment avec elle, pour l'article 7, pour les divers ministères de la législation, etc., et traita avec compétence plusieurs questions économiques. Aux élections du 21 août 1881, M. de Janzé échoua avec 7,970 voix contre 8,809 à l'élu, M. Boscher de Laugle. L'invalidation de son concurrent lui permit de briguer une fois de plus les suffrages de ses concitoyens, qui le renvoyèrent à la Chambre, le 29 janvier 1882, par 10,174 voix contre 8,468 au député sortant. Il soutint généralement la politique opportuniste, et, éternel adversaire des Compagnies, réussit (juillet 1882) à faire adopter une proposition sur les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés : il obtint que ces agents ne pourraient être révoqués sans motifs, et qu'un règlement d'administration publique déterminerait quelles sont les fonctions qui doivent être occupées par des agents commissionnés. Une interpellation dont il fut l'auteur, le 28 mai 1883, sur le monopole concédé à la librairie Hachette de la vente des livres dans les gares, aboutit à l'ordre du jour pur et simple, le parlement n'ayant pas compétence pour intervenir dans un contrat privé. En février 1885, il interpella le gouvernement sur le rôle du personnel des chemins de fer en cas de mobilisation. Il ne se représenta pas aux élections d'octobre suivant. On a de lui : *Leurque, nécessité de reviser son procès; les Finances et le monopole du tabac; la Transformation de Paris, causes du renchérissement de la vie dans la capitale; Dix millions d'économie par la suppression des receveurs généraux; d'un Impôt sur les valeurs mobilières, etc.*

JAPHET (FRANÇOIS-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Tours (Indre-et-Loire) le 23 mai 1762, mort à une date inconnue, fut reçu, en avril 1788, avocat au parlement à

Tours. Il remplit sous la Révolution diverses fonctions administratives et judiciaires, et il était commissaire du Directoire exécutif près l'administration de son département, quand il fut appelé, le 22 germinal an VI, à le représenter au Conseil des Cinq-Cents. Il y fit un rapport sur le remboursement des sommes empruntées par les receveurs des anciennes loteries, se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé (28 floréal an VIII) juge au tribunal civil de Tours. Le gouvernement royal le révoqua de ces fonctions en octobre 1815.

JAQUET (JEAN-ANTOINE), député au Corps législatif de 1807 à 1811, né à Chamont (Haute-Marne) le 19 mai 1770, mort à une date inconnue, « fils de monsieur Antoine Jaquet, notaire royal, et de dame Marie-Françoise Mallem, mariés, » appartint à la magistrature sous la Révolution. Le 10 messidor an VIII, il fut, en qualité de commissaire du gouvernement, chargé de l'administration de la ci-devant province de Suze (anciens Etats sardes). Intendant du même pays le 5 thermidor suivant, l'administra, comme sous-préfet de l'arrondissement, sous le Consulat et sous l'Empire. Le 14 avril 1807, le Sénat conservateur le nomma député du département du Pô au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1811.

JARD-PANVILLIER (LOUIS-ALEXANDRE, BARON), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, député de 1815 à 1822, né à Aigonnay (Deux-Sèvres) le 7 novembre 1757, mort à Paris le 12 avril 1822, fils d'un médecin de Niort, se fit recevoir aussi docteur en médecine, et s'établit à Niort. Les services qu'il fut appelé à rendre le firent nommer (janvier 1790) premier maire constitutionnel de la ville, et, en juillet suivant, procureur général syndic des Deux-Sèvres. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de ce département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 7, par 175 voix sur 328 votants; ses débuts parlementaires furent modestes, il défendit un de ses collègues, Robouam, et, le 5 septembre 1792, devint membre de la Convention pour les Deux-Sèvres, élu, le 2^e sur 7, par 221 voix sur 373 votants. Il siégea dans la Plaine, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Quoiqu'il soit contraire à mes principes de prononcer la peine de mort, je n'hésiterais pas à la voter si la tête du dernier conspirateur pouvait tomber avec celle de Louis. Je vote pour la détention jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque. » Il se prononça ensuite pour le sursis. Ce fut lui qui entraîna son collègue Duchâtel (*Voy. ce nom*), alors malade, à venir voter pour le roi, et qui le soutint pour monter à la tribune. Le 31 janvier 1793, il fit rendre un décret sur les pensions militaires, obtint (3 mars) l'admission aux Invalides d'un certain nombre d'officiers et de soldats; fut envoyé (10 mai) en mission dans les départements insurgés de l'Ouest et à l'armée des côtes de la Rochelle, d'où Marat le fit revenir, le 13 juin, en l'accusant de modérantisme et en rappelant son intervention dans l'incident Duchâtel. En raison de ses idées modérées, Jard-Panvillier approuva le 9 thermidor, poursuivit les terroristes, et dénonça, le premier, Carrier. Le 1^{er} nivôse an III, il s'opposa à la vente des jardins des presbytères; réclama (15 pluviôse) des secours pour la veuve de Philippeaux (*Voy. ce nom*); fut chargé (18 germinal) d'organiser l'instruction publique dans quatorze nouveaux départements du Nord et de l'Est; fit décréter

(25 germinal) des secours pour les religieuses anglaises (de Paris) dont les biens avaient été confisqués; reçut (19 thermidor) une nouvelle mission près des armées des côtes de Cherbourg et de la Rochelle, et fut élu, le 21 vendémiaire an IV, député des Deux-Sèvres au Conseil des Cinq-Cents, par 163 voix sur 177 votants; le même jour, quatre autres départements lui confièrent le même mandat législatif; il opta pour les Deux-Sèvres. Au Conseil, il attaqua la loi du 3 brumaire an IV, qui excluait des fonctions publiques les parents d'émigrés, et proposa (14 brumaire an V) l'aliénation de tous les presbytères. Le département des Deux-Sèvres le maintint au Conseil des Cinq-Cents, au renouvellement du 23 germinal an V; Jard-Panvillier reproduisit (11 thermidor) le projet relatif aux presbytères, tendant à maintenir les ventes faites, et à s'inscrire aux autres, jusqu'à ce qu'il eût été statué sur l'organisation des écoles primaires; le 18 thermidor, il fit voter un projet de résolution relatif à la liquidation des pensions des ci-devant gagistes de la liste civile; le 29, il fit adopter des projets relatifs à la révision des lois sur la liquidation des dettes des émigrés; il parla aussi sur le rétablissement du culte, fut élu secrétaire du Conseil le 1^{er} fructidor, s'opposa (18 nivôse an VI) à la suspension du député Hermann (*Voy. ce nom*), et combattit (6 thermidor an VII) la loi des otages. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il fut nommé, à la création du Tribunal, membre de cette assemblée (4 nivôse an VIII), dont il fut successivement secrétaire, questeur et président; rapporteur favorable de la proposition Curée sur l'établissement de l'empire, il fut chargé de porter au Sénat la motion du Tribunal. Le 11 ventôse an VIII, il avait été nommé préfet de la Vendée, puis membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), et commandeur de l'ordre (15 prairial suivant). Cette même année, le collège électoral des Deux-Sèvres le présenta comme candidat au Sénat conservateur, et renouvela cette présentation le 2 octobre 1806; mais Jard-Panvillier resta au Tribunal, et, lors de la suppression de ce corps, fut appelé (18 septembre 1807) aux fonctions de président de chambre à la cour des Comptes. Chevalier de l'Empire (2 juillet 1808), baron (28 avril 1813), il vota, en 1814, la déchéance de l'empereur, se rallia à Napoléon au retour de l'île d'Elbe, et revint aux Bourbons après Waterloo. Le 22 août 1815, le collège de département des Deux-Sèvres l'élut député par 91 voix sur 173 votants et 224 inscrits, et lui renouvela successivement ce mandat, le 4 octobre 1816, par 97 voix sur 171 votants et 228 inscrits, contre 37 voix à M. Morisset, et 31 à M. Chauvin-Boissavary; et le 20 septembre 1817, par 453 voix sur 617 votants et 952 inscrits, contre 109 à M. Chebrou de la Roulière et 102 à M. d'Abbadie; son rôle fut peu actif dans ces dernières législatures; il siégea au centre et vota avec les défenseurs de la monarchie libérale. La ville de Niort a donné son nom à l'une de ses rues.

JARD-PANVILLIER (CHARLES-MARCELLIN), pair de France, né à Niort (Deux-Sèvres) le 30 mars 1789, mort à Paris le 1^{er} avril 1852, fils du précédent, fit ses études à Paris, fut reçu avocat, et fut nommé auditeur au conseil d'Etat (19 janvier 1810). En cette qualité, il fut chargé d'assurer dans plusieurs départements l'organisation de l'administration des droits réunis. Auditeur de 1^{re} classe en 1813, inspecteur des droits réunis, il fut appelé par la première Res-

tauration aux fonctions de sous-préfet de Melle, en remplacement de son oncle paternel, occupa ce poste jusqu'en 1816, et fut nommé, le 31 décembre 1817, conseiller référendaire à la cour des Comptes. Capitaine dans la garde nationale de Paris en 1830, il contribua à la répression des émeutes en 1832, passa conseiller-maire à la cour des Comptes en 1833, et fut promu à la pairie le 23 septembre 1845. Rapporteur de plusieurs projets financiers, il siégea à la Chambre haute jusqu'à la révolution de 1848, Chevalier de la Légion d'honneur (29 octobre 1828), officier du même ordre (1833). Son fils le remplaça à la cour des Comptes, où son petit-fils siège encore aujourd'hui.

JARRIT. — *Voy. DELILLE.*

JARRY (PHILIPPE-PIERRE-HENRI), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados) le 31 août 1748, mort à une date inconnue, homme de loi à Saint-Pierre-sur-Dives, fut élu, le 22 germinal an V, député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, par 364 voix (395 votants). Il ne s'y fit pas remarquer, et quitta l'assemblée en l'an VII.

JARRY-DES-LOGES (RENÉ-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Champéon (Mayenne) en 1738, mort à Mayenne le 21 janvier 1814, ancien officier de gendarmerie et propriétaire à Villaines (Mayenne), fut élu, le 23 germinal an V, député de ce département au Conseil des Anciens, avec 120 voix (145 votants). Sa compétence spéciale le fit charger d'un rapport sur l'organisation de la gendarmerie; mais, devenu suspect par suite de ses relations avec le parti clichien, il fut arrêté au 18 fructidor et enfermé au Temple, tandis que son élection était annulée. Il obtint sa mise en liberté peu de temps après et rentra dans la vie privée.

JARS (ANTOINE-GABRIEL), député de 1827 à 1842, né à Lyon (Rhône) le 9 janvier 1774, mort à Paris le 16 mars 1857, négociant à Lyon et ancien capitaine du génie, chevalier de la Légion d'honneur du 18 janvier 1815, adjoint au maire de Lyon pendant les Cent-Jours, présenta les clefs de la ville à Napoléon revenant de l'île d'Elbe, fut nommé maire de Lyon par l'empereur, et dut se démettre de ces fonctions au retour de Louis XVIII. A partir de ce moment, il se signala dans les réunions publiques comme libéral. Le 25 février 1824, il échoua comme candidat à la députation dans le 2^e arrondissement électoral du Rhône (Lyon-Sud), avec 341 voix contre 405 au député sortant, M. Dalhomme; mais, le 17 novembre 1827, il fut élu par le 1^{er} arrondissement du même département (Lyon-Nord), avec 575 voix (912 votants, 1,025 inscrits), contre 307 à M. Delacroix-Laval, et fut réélu, le 23 juin 1830, par 675 voix (980 votants, 1,064 inscrits) contre 296 à M. Nivière. Secrétaire de la Chambre, il vota avec le centre gauche et signa l'adresse des 221. Rallié au gouvernement de Louis-Philippe, il fut successivement réélu député dans le même arrondissement : le 21 juin 1834, par 483 voix (603 votants, 1,057 inscrits), contre 169 à M. Ravez; le 4 novembre 1837, par 558 voix (1,053 votants, 1,344 inscrits); le 2 mars 1839, par 672 voix (894 votants). Il se prononça en faveur de l'immovibilité de la magistrature, de la loi contre les associations, et de la demande de crédits supplémentaires destinés à l'armée; soutint la plupart des ministères, et échoua, aux élections du 9 juillet 1842, avec 344 voix sur 624 votants. Conseiller général du Rhône.

JARY (FRANÇOIS-JOSEPH), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 19 octobre 1739, mort à Nantes le 21 avril 1805, « fils de noble homme Simon Jary, négociant au quai de la Fosse à Nantes, et de Claire Despre, » était qualifié, avant la Révolution, agriculteur à Nort (Loire-Inférieure), directeur des mines de Nort; il prit part au mouvement réformiste qui précéda 1789, fit partie de la députation envoyée à Versailles pour réclamer une représentation du tiers égale à celle des deux autres ordres, et fut député de Nantes (12 février 1789) aux Etats réunis à Rennes. Le 18 avril 1789, la sénéchaussée de Nantes l'élut député du tiers aux Etats-Généraux. Son rôle fut assez effacé dans cette assemblée; il fut membre du comité des impositions, vota avec la gauche, notamment contre le veto du roi, et, en raison de son attitude, fut élu, le 8 septembre 1792, par le département de la Loire-Inférieure, membre de la Convention, le 7^e sur 8, par 310 voix sur 458 votants. Là, il siégea parmi les modérés, devint membre (3 janvier 1793) du comité de sûreté générale dénoncé par Marat comme « un comité de contre-révolution », et, dans le procès du roi, après s'être prononcé pour la sanction du peuple, répondit, au 3^e appel nominal : « Je ne viens point ici émettre mon vœu comme juge de Louis; mes commettants ne m'ont donné aucun pouvoir à cet effet, je me suis borné à le déclarer coupable; pour la tranquillité publique, je vote la reclusion et le bannissement lorsque la république sera consolidée ». Il opina ensuite pour le sursis. Signataire de la protestation du 31 mai en faveur des Girondins, il fut compris dans le décret de proscription des 73, et décrété d'arrestation le 11 octobre 1793. Son collègue Chaillou le cacha d'abord chez lui; mais Jary, ne voulant pas le compromettre, quitta cet asile, fut découvert, enfermé à la Force, puis aux Madelonnettes, et ne dut la liberté qu'au 9 thermidor. Réintégré à la Convention le 18 frimaire an III, il fut envoyé en mission près des armées des côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest, signa au traité de la Mabilais, et, le 13 floréal, annonça à la Convention que la Vendée était pacifiée. Le 21 vendémiaire an IV, le département de l'Aube l'élut député au Conseil des Cinq-Cents par 135 voix sur 218 votants; il n'eut qu'un rôle effacé dans cette assemblée, où il fut maintenu, le 22 germinal an V, cette fois par les électeurs de la Loire-Inférieure. Il rentra dans la vie privée en 1798.

JASTRAM (JEAN-VICTOR), député au Conseil des Cinq-Cents, né à une date inconnue, mort à Paris le 15 avril 1800, résidait au Port-de-la-Liberté, ci-devant Port-Louis (Guadeloupe), lorsqu'il fut, le 21 germinal an VII, élu député de cette colonie au Conseil des Cinq-Cents. Son rôle politique n'a laissé aucune trace.

JAUBERT (ANTOINE-PIERRE), député au Corps législatif de l'an X à 1806, né à Pélissanne (Bouches-du-Rhône) le 17 janvier 1748, mort à Vaugirard (Seine) le 18 juin 1822, était, en 1789, avocat au parlement d'Aix. Nommé en 1790 procureur-syndic du département des Bouches-du-Rhône, il prit à l'égard de la Convention et du parti montagnard une attitude qui le rendit suspect et le fit poursuivre en 1793. Mais le 9 thermidor le rappela aux fonctions publiques. Jaubert était venu à Paris: il fut nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de la Seine, puis juge et enfin président d'une section. Révoqué au 18 fructidor

an V, il ouvrit un cabinet d'avocat et donna de fructueuses consultations. Le 20 prairial an X, il fut élu par le Sénat conservateur député des Bouches-du-Rhône au Corps législatif, qu'il quitta en 1808, pour devenir, en 1811, conseiller à la cour impériale de Paris. La Restauration lui conféra, le 10 janvier 1816, le titre de conseiller honoraire.

JAUBERT (FRANÇOIS, COMTE), membre du Tribunal, né à Condom (Gers) le 3 octobre 1758, mort à Paris le 17 mars 1822, avocat à Bordeaux, fut élu, en 1790, officier municipal de cette ville, et commissaire auprès du tribunal civil. Membre de la commission populaire qu'organisèrent les girondins en 1793, il fut mis hors la loi le 6 août, en vertu d'un décret de la Convention, et ne dut son salut qu'au 9 thermidor. Conseiller général de la Gironde en l'an VIII, il fut nommé, le 9 germinal an X, membre du Tribunal, dont il devint président en l'an XII, prit part à l'élaboration du code Napoléon (notamment aux titres relatifs aux donations, aux testaments) et à l'organisation du notariat. Membre de la Légion d'honneur le 25 frimaire an XII, commandeur le 25 prairial suivant, il prononça devant Napoléon, en l'an XIII et en l'an XIV, deux importants discours, le premier à propos de la découverte de la conspiration de Fichegru, le second au sujet de la rupture avec l'Autriche. Conseiller d'Etat, section des finances, le 18 février 1806, gouverneur de la Banque de France le 9 août 1807, créé comte de l'Empire le 22 novembre 1808, il présida deux fois le collège électoral du Gers, et, deux fois, fut élu premier candidat au Sénat par le collège de la Gironde. En 1812, il s'attira les vifs reproches de l'empereur, mécontent de l'esprit d'opposition qui régnait alors parmi les régents de la Banque de France. Il chercha en vain à se disculper et à prendre la défense des personnes incriminées. Nommé, en janvier 1814, chef de la 4^e légion de la garde nationale de Paris, il reçut de la police impériale l'ordre de quitter cette ville. Réintégré dans son commandement après la déchéance de l'empereur, il se rendit au-devant du comte d'Artois pour lui faire sa soumission, perdit quand même sa place de gouverneur de la Banque de France, mais fut, en revanche, nommé grand-officier de la Légion d'honneur le 6 janvier 1815. Au mois de février suivant, il remplaça Sieyès à la cour de Cassation. Au retour de l'île d'Elbe, il rentra au conseil d'Etat et au comité de consultation de la Légion d'honneur, et devint directeur général des contributions indirectes. La seconde Restauration le priva de ses emplois, sans lui garder pourtant rancune de ses évolutions successives. Nommé colonel honoraire de la garde nationale au mois de novembre 1815, par la faveur du comte d'Artois, il rentra comme conseiller à la cour de Cassation en 1818, et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort.

JAUBERT (GUILLAUME-AUGUSTE), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Condom (Gers) le 9 janvier 1762, mort le 2 mars 1825, « fils de monsieur Michel Jaubert et de dame Henriette Cappo-Feuillide », frère du précédent, suivit l'état ecclésiastique, et fut nommé, en 1801, curé de Notre-Dame de Bordeaux, puis grand vicaire du diocèse. Par l'influence de son frère, il obtint l'évêché de Saint-Flour, en remplacement de l'abbé de Voisins, mort avant d'avoir reçu l'institution

canonique. Mais, par suite des dissentiments entre Napoléon (et le pape, celui-ci refusa tout d'abord les bulles à l'abbé Jaubert, qui prit néanmoins possession de l'administration du diocèse, et ne reçut ses bulles qu'en 1811 ; comme elles ne faisaient pas mention de la nomination impériale, Napoléon enjoignit à l'évêque de s'en tenir au décret du chef de l'Etat : les bulles papales ne sortirent qu'en 1814 des cartons du ministère des cultes, et jamais l'abbé Jaubert ne put réussir à se faire sacrer. En qualité d'évêque nommé, il assista, en 1811, au « concile national ». Plus tard, il se fit présenter à Fontainebleau au pape, qui le reçut assez froidement. Élu par le Sénat conservateur député du Cantal au Corps législatif, le 6 janvier 1813, Jaubert y mourut, en 1814, des principes constitutionnels, et vota avec la minorité. Sous la Restauration, sa situation délicate vis-à-vis de la cour de Rome le détermina à donner sa démission : il se retira en 1816 dans le Cantal avec une pension, et s'occupa de traduire de l'italien *la Vraie Idée du Saint-Siège*, par l'abbé dom P. Tamburini (1819). Jaubert avait été créé baron de l'Empire le 28 mai 1809.

JAUBERT (JEAN-FRANÇOIS-JÉROME), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Passa (Pyénées-Orientales) le 25 juin 1765, mort à une date inconnue, « fils du sieur Jacques Jaubert et de demoiselle Thérèse Qurgas, » était homme de loi à Céret. Avocat depuis le 2 juin 1785, procureur de la commune de Céret (1791), maire de cette ville (1792), juge, président de canton, puis procureur impérial à Céret, il fut élu, le 15 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 39 voix (43 votants). Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

JAUBERT (HIPPOLYTE-FRANÇOIS, COMTE), député de 1831 à 1844, pair de France, ministre, représentant en 1871, né à Paris le 8 octobre 1798, mort à Montpellier (Hérault) le 5 décembre 1874, « fils de François Hippolyte Jaubert, chargé en chef de l'administration civile à bord de l'escadre française et ordonnateur de la marine, et de Rosalie-Mélanie Cheminade, » propriétaire à Givry, commune de Cours-les-Barrès (Cher), fut adopté par son oncle (*Voy. le précédent*), qui lui laissa une grande fortune, se fit recevoir avocat, mais préféra entrer dans l'industrie, et devint maître de forges dans le Cher. Conseiller général du Cher en 1830, il aborda la politique, au moment des événements de juillet, et fut successivement élu député : le 5 juillet 1831 dans le 3^e collège du Cher (Saint-Amand), par 129 voix (224 votants, 297 inscrits), contre 92 à M. Bonnaire ; le 21 juin 1834, par 177 voix (217 votants, 333 inscrits), contre 41 à M. Michel de Bourges ; le 4 novembre 1837, par 205 voix (251 votants, 372 inscrits) ; le 2 mars 1839, par 229 voix (268 inscrits). D'abord partisan des idées doctrinaires, il conquit rapidement, grâce à sa facilité de parole et à la vivacité de son esprit, une situation à la Chambre, et se lia avec Thiers, qui le fit entrer dans le ministère du 1^{er} mars 1840 avec le portefeuille des Travaux publics ; il se retira avec le cabinet tout entier le 28 octobre suivant. Cette nomination avait forcé M. Jaubert à se représenter devant ses électeurs qui le réélurent, le 28 mars 1840, avec 198 voix (214 votants). Aux élections générales du 9 juillet 1842, il fut de nouveau réélu par 201 voix (248 votants), fit momentanément de l'opposition et vota contre l'indemnité Pritchard.

Il fut cependant élevé à la dignité de pair de France le 27 novembre 1844 et se borna alors à défendre la politique conservatrice. Il ne prit aucune part aux événements de 1848 et fut, sous l'Empire, administrateur des usines de Fourchambault. Membre libre de l'Académie des sciences (1858), membre de la Société de botanique, il se porta, le 23 mai 1869, comme candidat de l'opposition dans le Cher, où il échoua avec 4,484 voix sur 24,158 votants. Le 8 février 1871, le département du Cher l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 7, avec 50,928 voix (76,432 votants, 95,825 inscrits) ; il avait envoyé sa démission de membre de la Société allemande : « les Curieux de la nature », « ne pouvant plus entretenir des relations de l'autre côté du Rhin, même pour des causes scientifiques. » Dans l'Assemblée, il prit place au centre droit orléaniste, vota contre les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil, et fut un des quatre députés qui se prononcèrent (10 juillet 1872) contre le traité qui anticipait la libération du territoire. Aux cours des débats sur le budget des Beaux-Arts (exercice 1872), il demanda la réduction des subventions accordées aux théâtres ; au mois de mai 1873, il proposa le rétablissement du cens, en déclarant que seuls jouiraient de droits électoraux les citoyens payant au moins dix francs d'impôt ; il présenta un projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur qui fut seulement adopté après sa mort et qui aboutit à la fondation des universités catholiques. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 avril 1830. A une réunion plénière de l'Institut de France, ayant proposé un projet de réorganisation qui fut repoussé, il avait donné alors sa démission de membre libre, le 11 novembre 1872. Botaniste et érudit, M. Jaubert a publié : *Vocabulaire du Berri et des provinces voisines* (1838), ouvrage qui reparut en 1846, sous ce titre : *Glossaire du centre de la France*, et qui a été couronné par l'Institut. *Lettres écrites d'Orient* (dans la *Revue des Deux-Mondes*) ; *Illustrations plantarum orientalis* (1842, 5 vol. in 4^e), qui constituent son titre le plus sérieux au point de vue scientifique, etc.

JAUBERT (PIERRE-AMÉDÉE-EMILIEN-PROBE, CHEVALIER), pair de France, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 3 juin 1779, mort à Auvers-Saint-Georges (Seine-et-Oise) le 27 janvier 1847, « fils de maître Antoine René Jaubert, avocat au parlement, et de dame Marie-Thérèse-Christine Bertet, son épouse, » étudia les langues orientales ; il allait (1798) s'embarquer à Toulon, désigné pour une des places de « jeune de langues » à Constantinople, quand il fut choisi pour être l'un des quatre interprètes attachés à l'armée d'Égypte. Ses collègues étant tombés malades, il resta seul, durant la campagne de 1799, auprès de Bonaparte, dont il devint premier secrétaire-interprète, et dont il traduisit les proclamations, la correspondance avec les cheiks, et les décrets. Profondément instruit et d'un caractère très agréable, il fut du petit nombre de ceux que le général ramena avec lui en France. Secrétaire interprète du gouvernement et professeur de turc en 1800 et 1801, il fut envoyé en Orient avec le colonel Sébastiani en 1802, puis à Constantinople en 1804, avec le général Brune, pour traiter de la reconnaissance de Napoléon empereur par le sultan ; enfin en Perse, en 1805, pour conclure un traité d'alliance avec le shah. Cette dernière mission ne s'accomplit pas sans difficultés. Arrêté par le pacha de Bayazid, dépourvu des

présents qu'il portait, il fut jeté au fond d'une citerne desséchée, où il resta trois mois, et où il aurait sûrement péri, si la mort de son persécuteur ne fut survenue à propos; il put alors gagner Téhéran, où il reçut un excellent accueil. En 1807, il se rendit à Varsovie, où était l'empereur, et servit d'interprète à la mission extraordinaire envoyée par le shah. Créé chevalier de l'Empire le 3 juin 1808, il fut, au mois d'avril 1813, envoyé à Constantinople, comme chargé d'affaires de France. La seconde Restauration le fit revenir à Paris, où il demeura sans emploi jusqu'en 1818. A cette époque, il s'occupa avec Ternaux de l'introduction en France des chèvres tibétaines à laine de cachemire, fit un voyage dans ce but en Orient et en ramena environ 400. Il se remit ensuite à l'enseignement des langues orientales, entra à l'Institut en 1830, en remplacement de M. Barbié du Bocage, et devint conseiller d'Etat puis pair de France le 21 décembre 1841. Sa fille avait épousé M. Dufaure. M. Jaubert était décoré du Soleil de Perse. On a de lui : *Voyage en Arménie et en Perse pendant les années 1805 et 1806* (1821); *Voyage d'Orembourg à Boukhara*; *Grammaire turque*; une traduction estimée de la *Géographie d'Edrivy*, etc.

JAUCEN. — Foy. POISSAC (BARON DE).

JAUCOURT (ARNAIL-FRANÇOIS, MARQUIS DE), député en 1791, membre du Tribunal et du Sénat conservateur, ministre, pair de France, né à Tournan (Seine-et-Marne) le 14 novembre 1757, mort à Presles (Seine-et-Marne) le 5 février 1852, d'une famille protestante, débuta à seize ans dans la carrière militaire sous les auspices du prince de Condé, protecteur de sa famille; il était colonel du régiment de Condé-dragons en 1792, et avait adopté, non sans réserves, les idées nouvelles. Membre de la société des Feuillants, président de l'administration du département de Seine-et-Marne, sa résidence politique, il écrivit en cette qualité, le 4 juillet 1791, à l'Assemblée, pour prêter le serment à la fois comme administrateur et comme militaire. Accusé de désertion par la cour et la noblesse, et en particulier par son cousin le marquis de Jaucourt, qui venait d'émigrer avec les princes, il était, d'autre part, taxé de modération excessive par les réformateurs les plus avancés. Les électeurs du département de Seine-et-Marne l'envoyèrent, le 31 août 1791, le 5^e sur 11, par 258 voix (374 votants), siéger à l'Assemblée législative. Jaucourt appartenait au comité militaire, où il fit plus d'une fois prévaloir ses avis. En politique, il vota le plus souvent avec la minorité, de même que Dumas, Ramond, Beugnot, etc. Il se montra opposé aux lois contre l'émigration, à l'admission à la barre des soldats de Châteauvieux, envoyés aux galères par suite de l'insurrection de Nancy, et à la formation près Paris d'un camp de 24,000 hommes. Le 20 avril 1792, il essaya de détourner l'Assemblée de déclarer la guerre à l'empereur; plus tard il prit la parole en faveur du ministre de Lessart. Le 6 février 1792, il avait été promu maréchal-de-camp. Son attitude l'ayant rendu des plus suspects à la majorité, il crut devoir, le 30 juillet 1792, donner sa démission de député; il fut remplacé, le 2 novembre de la même année, par M. Segretier. Cependant la municipalité de Paris s'était emparée de sa personne, tandis que l'Assemblée, sur la motion de Delacroix, refusait de l'entendre à sa barre. Grâce à l'influence de Mme de Staël auprès de Manuel, alors procureur de la commune, Jaucourt put quitter la prison de

l'Abbaye, où il était enfermé, la veille même des massacres de septembre. Toujours en péril, il s'éloigna de France avec Talleyrand, comme attaché à la mission française en Angleterre. Après le 21 janvier, il reçut ses passeports du gouvernement anglais, reentra en France, mais se retira presque aussitôt en Suisse, sur les bords du lac de Bienna. Ce ne fut qu'après le coup d'Etat de brumaire que Jaucourt fut rappelé aux affaires sur la recommandation de Talleyrand. Nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunal, il fut chargé, en avril 1802, avec Lucien Bonaparte, de défendre le Concordat près du Corps législatif, et songea surtout aux intérêts du culte protestant. Président du Tribunal en octobre 1802, il fut appelé, l'année d'après (8 brumaire an XII), à faire partie du Sénat, où il s'associa à la politique et à la fortune de Joseph Bonaparte; en 1804, il devint un des principaux officiers de sa maison, puis l'accompagna à Naples. Membre de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII, il fut, le 25 prairial suivant, promu commandeur du même ordre. Le 26 avril 1808, Jaucourt fut créé comte de l'Empire, et, en 1810, le Sénat le proposa pour la sénatorerie de Florence, dotée de 30,000 francs de rente; mais l'empereur lui préféra le général Ferino. A partir de ce moment, Jaucourt montra un éloignement de plus en plus marqué pour la monarchie militaire; il adhéra à la déchéance de Napoléon, accepta en 1814 de faire partie du gouvernement provisoire, fut nommé, le 13 mai de la même année, par Louis XVIII, ministre d'Etat et pair de France, fut chargé, le 4 juin, de l'intérim des Affaires étrangères tandis que Talleyrand représentait la France au Congrès de Vienne, et obtint, le 25 octobre, le brevet de lieutenant-général. Pendant les Cent-Jours, il fut du petit nombre de ceux que Napoléon mit hors la loi: il avait suivi le roi à Gand. Il reentra à Paris avec lui et reçut, le 9 juillet 1815, le portefeuille de la Marine. Mais ayant refusé de signer la reddition de Landau, le cabinet dont il faisait partie fut obligé de se retirer, et fut remplacé (23 septembre) par le ministère Richelieu. Jaucourt fut, d'ailleurs, comblé de faveurs par le pouvoir royal, qui le fit encore membre du conseil privé et grand-croix de la Légion d'honneur. Il se consacra alors à la défense de la religion réformée, tant au sein de la Société Biblique protestante de Paris et de la Société d'encontrement de l'instruction primaire parmi les protestants de France, que dans la Chambre des pairs, où il prit parfois la parole. Rallié des premiers à la monarchie de juillet, il siégea au Luxembourg jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée. Il se retira alors à sa terre de Presles, et ne mourut qu'après avoir donné son vote à la présidence du prince L.-N. Bonaparte et son approbation au coup d'Etat.

JAUCOURT (JEAN-FRANÇOIS-CHARLES, COMTE DE), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Paris le 28 mai 1836, de la même famille que le précédent, entra de bonne heure dans la diplomatie, fut premier secrétaire d'ambassade, puis fut appelé à remplir auprès de M. de Persigny, ministre de l'Intérieur, les fonctions de chef de cabinet. Dévoué au régime impérial, il se présenta, avec l'appui officiel du gouvernement, dans la 2^e circonscription de Seine-et-Marne, aux élections du 1^{er} juin 1863, et fut élu député au Corps législatif, par 14,192 voix (27,135 votants, 32,074 inscrits), contre 12,806 voix à M. Gareau, député sortant, également impérialiste. M. de Jaucourt appartenait par tous

ses votes à la majorité dynastique. Aux élections du 24 mai 1869, il échoua, après une lutte très vive et malgré le patronage de l'administration, avec 9,265 voix contre 10,454 accordées à l'élus, M. de Jouvencel, de l'opposition, et 6,909 à M. Renan. — Officier de la Légion d'honneur.

JAUME (HONORÉ-HENRY), député en 1789, né à Grasse (Var) le 15 novembre 1761, mort à une date inconnue, propriétaire à Hyères et négociant, fut élu par la sénéchaussée de Toulon, le 6 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux. Membre obscur de la majorité de la Constituante, il devint, après la session, accusateur public à Draguignan, puis, en l'an VII, juge au tribunal de cassation.

JAUREGUIBERRY (JEAN-BERNARDIN), représentant en 1871, ministre, sénateur inamovible de 1879 à 1887, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 26 août 1815, mort à Paris le 21 octobre 1887, entra à l'École navale en 1831; aspirant en 1832, il prit part sur la *Melpomène* et sur la *Juron* au blocus des côtes de Hollande; enseigne en 1839, il fit la campagne contre Buenos-Ayres; lieutenant de vaisseau en 1845, il commanda l'avisos la *Chimère* de 1852 à 1854; capitaine de frégate en 1856, il fit la campagne de Crimée sur la canonnière la *Grenade*; capitaine de vaisseau en 1860, il fit la campagne de Chine, fut porté à plusieurs reprises à l'ordre du jour de l'armée, et devint gouverneur du Sénégal (1861). Il commanda ensuite le cuirassé la *Normandie* (1863-1866), puis la *Revanche* (1867), fut nommé major de la flotte (1869) à Toulon, contre-amiral le 24 mai 1870, fut appelé, lors de la guerre de 1870, au commandement de la 1^{re} division du 16^e corps, assista à la bataille de Patay (1^{er} décembre 1870), fut mis à l'ordre du jour de l'armée, et devint commandant du 16^e corps, lorsque Chanzy fut appelé au commandement de la nouvelle armée de la Loire. Il eut à couvrir la retraite de cette armée, quand elle se retira sur le Loir et vers le Mans. Vice-amiral le 9 décembre 1870, il fut élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 9, par 41,768 voix (61,049 votants, 110,425 inscrits), s'assit au centre droit, mais ne prit que peu de part aux débats parlementaires, car, nommé préfet maritime de Toulon le 29 mai 1871, il donna sa démission de député le 4 décembre suivant, lors de la promulgation de la loi sur l'incompatibilité des fonctions. Membre du conseil d'amirauté le 13 septembre 1875, il se porta candidat aux élections sénatoriales, dans les Basses-Pyrénées, le 30 janvier 1876, et échoua avec 254 voix sur 540 votants. Nommé commandant de l'escadre de la Méditerranée le 1^{er} octobre 1876, puis président du conseil des travaux de la marine, il fut élu par le Sénat, le 27 mai 1879, sénateur inamovible, en remplacement de M. Léon de Maleville, décédé, avec 168 voix sur 249 votants. Le 4 février précédent, il avait accepté le portefeuille de la Marine dans le cabinet Waddington, qui tomba le 28 décembre suivant; il le conserva dans le ministère suivant présidé par M. de Freycinet, du 29 décembre 1879 au 22 septembre 1880. Après la chute du cabinet Gambetta, M. de Freycinet, de nouveau président du conseil, remit le portefeuille de la Marine à M. Jauréguiberry (30 janvier 1882), qui resta à son poste dans le cabinet suivant, présidé par M. Duclerc (7 août). Mais les tergiversations du gouvernement dans l'expédition du Tonkin, et la discussion de la proposition Ballue sur l'expulsion des princes, amenèrent

M. Jauréguiberry à donner sa démission de ministre (28 janvier 1883). Redevenu simple sénateur, il parla contre la loi d'expulsion, fit retrancher (24 mai 1883), lors de la discussion du crédit de 5 millions et demi pour le Tonkin, l'article relatif au commissaire civil obligatoire, et fut rapporteur (décembre) d'une nouvelle demande de crédit de 20 millions pour le Tonkin. Bien que siégeant à la gauche du Sénat, il a voté (22 juin 1886) contre l'expulsion des princes. Commandeur de la Légion d'honneur du 10 août 1861, grand-officier du 17 novembre 1870, grand-croix du 14 janvier 1879.

JAUJÉS (CONSTANT-LOUIS-JEAN-BENJAMIN), représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1889, ministre, né à Albi (Tarn) le 3 février 1823, mort à Paris le 13 mars 1889, fils du vice-amiral Jaurès (mort en 1870), entra en 1839 à l'école navale, en sortit aspirant en 1841, devint enseigne en 1845, lieutenant de vaisseau en 1850, capitaine de frégate en 1861, capitaine de vaisseau le 22 mai 1869, et membre de la commission des marchés maritimes. Il fit toutes les campagnes navales du second Empire en Crimée, en Italie, en Chine, en Cochinchine et au Mexique. En juillet 1870, il reçut le commandement de la frégate cuirassée l'*Héroïne*, dans l'escadre du Nord destinée à opérer une diversion sur les côtes d'Allemagne. Nos défaites n'ayant pas permis d'organiser cette expédition, il fut nommé (novembre 1870) général de brigade, chargé d'organiser le 21^e corps, qui combattit sur la Loire, dans la Sarthe et la Mayenne. Après les combats de Marchenoir et de Sillé-le-Guillaume, il fut promu général de division (16 janvier 1871). La commission de révision des grades, « en reconnaissance des services éminents qu'il avait rendus, » le maintint contre-amiral. Le 8 février 1871, il échoua à la députation, sans s'être présenté, dans le Tarn, avec 38,109 voix sur 78,036 votants; mais il fut élu, aux élections complémentaires du 2 juillet suivant, représentant du Tarn à l'Assemblée nationale, par 45,111 voix sur 67,676 inscrits, en remplacement du général Trochu qui avait opté pour le Morbihan. Il siégea au centre gauche, dont il devint vice-président, vota contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service militaire de trois ans, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le septennat, s'abstint sur l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, et se prononça contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles.

Le 13 décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 35^e sur 75, avec 351 voix sur 689 votants. Nommé au commandement en second de l'escadre de la Méditerranée le 25 février 1876, il dut se rendre dans les eaux de Salonique, pour demander satisfaction de l'assassinat du consul de France. En octobre suivant, il fut appelé au commandement de l'escadre de Cherbourg, devint vice-amiral le 31 octobre 1878, et fut nommé (12 décembre) ambassadeur en Espagne. De là, il passa (17 février 1882) à l'ambassade de Saint-Petersbourg d'où, rappelé le 10 novembre 1883, il revint prendre sa place à la gauche du Sénat, avec laquelle il a constamment voté; il s'est cependant abstenue (22 juin 1886) dans le scrutin sur l'expulsion des princes. Après la chute du ministère Floquet, il accepta, dans le nouveau cabinet Tirard, le portefeuille de la Marine (23 février 1889), et mourut à ce poste moins d'un mois après. Officier de la Légion

d'honneur du 22 avril 1861, commandeur du 5 septembre 1877, grand-officier du 12 juillet 1888.

JAURES (JEAN-LÉON), député de 1885 à 1889, neveu du précédent, né à Castres (Tarn) le 3 septembre 1859, fit de brillantes études au lycée Louis-le-Grand, entra en 1878 à l'École normale supérieure, en sortit en 1881, et fut reçu agrégé de philosophie. Professeur de philosophie au lycée d'Albi, il fut chargé ensuite du même enseignement à la faculté des lettres de Toulouse, et en même temps d'un cours de psychologie au lycée de jeunes filles de cette ville. Républicain, il fut élu député du Tarn, le 4 octobre 1885, le premier sur la liste du parti républicain, par 48,067 voix (94,149 votants, 110,561 inscrits). M. Jaurès, qui était un des plus jeunes membres de la Chambre nouvelle, siégea à la gauche radicale, et fit à la tribune du Palais-Bourbon un début remarqué, le 21 octobre 1885, au cours de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat sur l'enseignement primaire; il déposa, à ce sujet, un amendement, qu'il retira presque aussitôt, tendant à assurer et à régler, en matière d'enseignement primaire, le droit des communes. En 1887, il prit part à la discussion du budget de l'instruction publique, puis au débat sur les projets de modification du tarif général des douanes dans le sens d'une surtaxe sur les céréales: une proposition préjudicielle, dont il était l'auteur, avait pour objet d'ajourner le vote de l'article 1^{er} jusqu'à ce que le gouvernement eût étudié les mesures à prendre pour assurer le bénéfice des nouvelles dispositions douanières aux fermiers, métayers et ouvriers agricoles. Rapporteur de la proposition de loi relative aux délégués mineurs, il traita encore (1888) diverses questions de finances et d'économie sociale, et donna son avis: sur la proposition de M. Audiffren relative aux caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs; sur le projet concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes; fit rejeter (février 1888) une demande d'abolition de l'exercice chez les débitants et son remplacement par l'abonnement obligatoire, et défendit (octobre) le budget présenté par le gouvernement. M. Jaurès a voté pour la politique coloniale, pour l'expulsion des princes, a soutenu le ministère Floquet, et, en dernier lieu, s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

JAVAL (LÉOPOLD), député au Corps législatif de 1857 à 1870, représentant en 1871, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 1^{er} décembre 1804, mort à Paris le 28 mars 1872, d'une famille d'industriels israélites établis depuis longtemps en Alsace, fut placé au collège de Nancy, et termina ses études au collège Saint-Louis à Paris. Son père l'intéressa dans les Messageries Laffitte et Gaillard, à la fondation desquelles il avait coopéré, et l'envoya passer une année à Londres chez un clergyman. M. Léopold Javal en profita pour étudier les moeurs et les institutions anglaises, et, bravant les rigueurs de la loi anglaise qui punissait de mort tout exportateur de machines, il réussit à introduire en France, dans la manufacture de toiles peintes que son père et son oncle avaient

créée en 1819 à Saint-Denis, un système de cylindres gravés qui accomplissait mécaniquement le travail de l'impression sur étoffes: le jeune contrebandier fut sur le point d'être arrêté par la police anglaise, qu'une indiscretion avait mise sur la piste. Après s'être préparé quelque temps à l'École polytechnique, M. L. Javal résolut de se consacrer aux affaires; mais comme la vie sédentaire convenait mal à son activité, il entreprit en Algérie un voyage commercial, au cours duquel il obtint du général Clausel l'autorisation de suivre l'armée française, en qualité de volontaire, dans les gorges de l'Atlas. Après s'être distingué à Blidah et à Médéah, le « volontaire Javal » fut proposé par le général en chef pour la croix de la Légion d'honneur qui lui fut conférée le 16 mai 1831; le 24 décembre 1830, il avait été nommé sous-lieutenant à la suite dans « l'escadron de la cavalerie algérienne », qui devint plus tard le noyau du corps des spahis. Mais les instances de sa famille ramenèrent M. Léopold Javal en France; il s'y occupa de l'établissement dans Paris des premières voitures-omnibus (les *Orléanaises* et les *Favorites* furent créées avec le concours de la maison Javal). Il fut lié, sans partager les théories en honneur à Ménilmontant, avec les principaux adeptes de la nouvelle école Saint-Simonienne, et devenu, en 1835, le directeur exclusif de la maison de banque fondée par ses père et oncle, il prit une part très importante aux grandes affaires industrielles de l'époque. L'établissement des premières lignes de chemins de fer en Alsace, la direction d'exploitations rurales considérables, la création dans l'Yonne de l'importante ferme-école de Vaultuisant, ancienne abbaye de Bénédictins où eurent lieu les premiers concours agricoles, furent l'objet de ses soins. Vers la même époque, il fonda sur les bords du bassin d'Arcachon une exploitation de 2,800 hectares ensemencés de pins maritimes et couverts de prairies artificielles. Les services rendus par lui à l'agriculture lui valurent de hautes récompenses aux diverses Expositions régionales, nationales et universelles. Membre de la Société des Economistes, de la Société Ethnographique et d'un grand nombre d'autres institutions, il appartenait en outre, depuis 1841, au collège des notables israélites de Paris et, depuis 1853, au consistoire central, lorsqu'il aborda la vie publique. Déjà membre du conseil général de la Gironde, il se présenta dans la 2^e circonscription de l'Yonne, le 22 juin 1857, comme candidat indépendant au Corps législatif, et fut élu député, après une lutte des plus vives, par 14,989 voix (23,231 votants, 36,116 inscrits), contre 11,029 voix au candidat officiel, M. Bertrand. Progressiste et libre-échangiste, il ne tarda pas à se faire dans l'Assemblée une importante situation comme membre du tiers-parti libéral. Il vota contre la loi de sûreté générale, prit part, le 5 mai 1858, à la discussion du projet de loi relatif aux warrants et aux ventes publiques de marchandises en gros, et, le lendemain 6, à celle du projet sur les prêts à faire par le Crédit foncier. Il intervint très fréquemment dans les débats économiques, notamment sur les tarifs de douanes, blâma en plusieurs circonstances l'intervention, trop fréquente à son gré, du gouvernement dans les intérêts industriels et commerciaux, et adressa d'assez vives critiques au Crédit foncier, qu'il regardait comme trop enclin à s'éloigner du but de son institution. Réélu député, le 1^{er} juin 1863, par 16,895 voix (27,062 votants, 35,254

inscrits), contre 6,558 voix à M. Charton, et 3,321 à M. Billeband du Chaffaud, M. Javal soutint énergiquement en 1864, contre MM. Thiers, Brème et Pouyer-Quertier, les doctrines du libre-échange, et comme ce dernier avait prophétisé la ruine prochaine de l'industrie française, il répliqua : « Quant à moi, je n'accepte pas la lettre funèbre que nous adresse M. Pouyer-Quertier; je ne prétends pas assister à l'enterrement de nos industries. Il n'y a à enterrer ici que des propositions contraires au bon sens, à la justice et à la vérité. » En 1865, il vota contre le projet de loi relatif aux chèques, et, le 30 mai de la même année, contribua à faire renvoyer à la commission un article du projet de loi relatif à la mise en liberté provisoire des détenus. En 1866, il réclama pour l'agriculture le dégrèvement des droits de mutation, la diminution du contingent militaire, le ralentissement des travaux stériles d'embellissement; en 1867, il discuta longuement le projet de loi nouveau sur les sociétés commerciales. Dans l'ordre politique, il s'était prononcé pour la responsabilité ministérielle, contre l'expédition du Mexique, etc. Lors du débat soulevé par la loi militaire en 1868, il fut l'auteur de l'amendement qui rendait obligatoire pour tous le service dans la garde nationale mobile. Réélu député au Corps législatif, le 24 mai 1869, par 19,277 voix (31,834 votants, 36,545 inscrits), contre 9,877 voix au baron Brinard et 2,592 à M. Billeband, il signa, le 25 novembre, avec vingt-six de ses collègues, le manifeste dit de la gauche; puis il combattit le plébiscite, et, à la veille du 4 septembre, fut un des signataires de la proposition de déchéance. Lié avec Thiers et Ernest Picard, il se rallia, quoique sans enthousiasme, à la proclamation de la République, resta à Paris pendant le siège, défendit, au 31 octobre 1870, la cause du gouvernement de la Défense nationale, et adhéra à la politique suivie en 1871 par le chef du pouvoir exécutif. Les élections du 8 février l'envoyèrent à l'Assemblée nationale comme représentant de l'Yonne, le 2^e sur 7, avec 41,693 voix (61,853 votants, 113,637 inscrits). Il siégea au centre gauche, parmi les conservateurs républicains, et s'associa aux premiers votes de ce groupe politique; mais sa santé s'étant gravement altérée dès les premiers mois de 1872, il succomba, le 28 mars, à la rupture d'un anévrisme. Il était, depuis le 8 octobre 1871, conseiller général du canton de Villeneuve-l'Archevêque.

JAVAL (LOUIS-EMILE), député de 1885 à 1889, né à Paris le 5 mai 1839, fut d'abord élève de l'École des mines, puis se fit recevoir docteur en médecine en mars 1868. Il s'occupa d'oculistique, devint chef du laboratoire d'ophtalmologie à l'école des Hautes-Études, et publia un grand nombre de travaux sur l'hygiène de la vue, le daltonisme, le strabisme et l'astigmatisme, dans la *Revue scientifique*, les *Annales d'oculistique*, les *Bulletins de la Société de biologie*, etc. Le 18 janvier 1885, l'arrondissement de Sens l'élut député en remplacement de M. Guichard, décédé, avec 8,777 voix (15,629 votants, 19,360 inscrits), contre 6,706 voix à M. de Fontaine. Porté sur la liste de concentration républicaine de l'Yonne, aux élections générales du 4 octobre suivant, il fut réélu, au second tour, le 2^e sur 6, par 53,867 voix (86,690 votants, 109,551 inscrits). Il siégea à gauche, sans se faire inscrire à aucun groupe, parla en 1885 sur les mesures à prendre pour parer à la dépopulation de la France, en juin 1887

contre la nouvelle loi militaire, s'abstint sur l'expulsion des princes, et se mêla (1889) aux débats sur les assurances des ouvriers contre les accidents, et sur la loi militaire. En dernier lieu, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de médecine, de la Société de biologie, de la Société de physique, correspondant de l'Académie de médecine de Belgique, etc.

JAVOGUES (CLAUDE), membre de la Convention, né à Bellegarde (Loire) le 21 août 1759, mort à Paris le 9 octobre 1796, était huissier à Montbrison avant la Révolution. Partisan ardent des idées nouvelles, il fit partie du directoire du district de Montbrison, et fut élu, le 9 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Rhône-et-Loire, le 14^e sur 15, avec 480 voix sur 814 votants. Il prit place à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Pour préserver les âmes pusillanimes de l'amour de la tyrannie, je vote pour la mort dans les vingt-quatre heures. » Envoyé en mission dans Rhône-et-Loire en septembre 1793, il prit part au siège de Lyon, se vanta que « le sang coulerait à Montbrison comme l'eau dans les rues », et, pour punir cette ville d'avoir soutenu Lyon, l'appela « Montbrise »; il passa ensuite à Mâcon (octobre), où il créa des comités de surveillance dans chaque chef-lieu, fit démolir les châteaux en ordonnant « que les matériaux qui en proviendront soient distribués aux sans-culottes pour se construire des chaumières », et convertit les églises en salles de sociétés populaires et en temples de la raison. De là, il se rendit dans l'Ain, et entra, le 10 décembre, à « Bourg-Régénéral », en proclamant que « l'édifice de la prospérité publique ne pouvait se consolider que par la destruction et sur le cadavre du dernier des honnêtes gens ». Il venait d'ordonner la destruction des « édifices de luxe », lorsqu'il fut rappelé à Lyon, sur la dénonciation de Couthon, qui lui reprochait d'avoir, dans une de ses proclamations, parlé de lui en ces termes : « Ah! Couthon, jus qu'à présent tu n'as été qu'un habile empirique; avec un air appâté de philanthropie, tu n'as jamais cherché le bonheur du peuple; avec le mot de justice sur tes lèvres tu as l'injustice dans le cœur; je lis dans le souterrain de tes plus secrètes pensées; tu as voulu allier ce qui de sa nature était inaliénable (*sic*), la richesse avec l'amour de la République ». — « La richesse, répondait Couthon, j'en suis si avide, j'ai accumulé une si grande fortune que si Javogues veut me donner 13.000 livres de tout ce que je possède au monde, je le lui abandonne de grand cœur; j'en avais un peu plus quand j'ai été fait législateur. Javogues pourrait-il en dire autant? je le souhaite. » Et, tout-puissant auprès du comité de salut public et à la Convention, Couthon fit annuler la proclamation de Javogues, l'accusa (8 février) « d'exercer avec la cruauté d'un Néron des pouvoirs qui lui avaient été retirés », et fit voter son rappel. Renvoyé devant le comité de salut public le 23 ventôse, Javogues ne tarda pas à désavouer humblement ses attaques contre Couthon (1^{er} floréal) : « Des scélérats qui avaient sur-